



CONSEIL

Cent soixante et onzième session

Rome, 5-9 décembre 2022

**Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à ses 169^e (8 avril 2022)
et 170^e (13-17 juin 2022) sessions**

Résumé

Le tableau ci-après récapitule les décisions adoptées par le Conseil à ses 169^e (8 avril 2022) et 170^e (13-17 juin 2022) sessions et précise: i) le(s) paragraphe(s) correspondant(s) du rapport du Conseil; et ii) l'état d'avancement de la mise en œuvre de chaque décision.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à prendre note des informations communiquées dans le présent document.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Rakesh Muthoo
Secrétaire général de la Conférence et du Conseil
Tél.: +39 06570 55987
Courriel: CSG-Director@fao.org

**SUITE DONNÉE AUX DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À SA 170^e SESSION
(13-17 juin 2022)**

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Rapport sur l'exécution du Programme 2020-2021			
1. Le Conseil (...) a <u>insisté</u> sur l'importance que revêtent pour l'Organisation les financements volontaires sans affectation ou d'affectation générale, et a <u>demandé</u> que soient analysés le rôle et les effets des contributions ayant une affectation particulière quant à l'exécution du Cadre stratégique 2022-2031. (par. 10, alinéa c)	X		La FAO est très favorable aux contributions volontaires sans affectation ou d'affectation générale et les promeut sous la forme de plusieurs modes de financement sur mesure, notamment le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement, le Mécanisme de contribution volontaire flexible (nommé auparavant «Mécanisme multidonateurs flexible») et le Fonds spécial pour les activités de financement du développement, et se tient prête à étudier tout autre instrument viable afin d'être plus en phase avec les partenaires fournisseurs de ressources dans ce domaine. Les nouvelles approches privilégient les contributions axées sur un programme et alignées sur les <i>quatre améliorations</i> du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP). Le Rapport sur l'exécution du Programme rend compte, tous les deux ans, des résultats obtenus au titre de toutes les sources de financement, y compris les contributions volontaires réservées à des fins particulières.

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Impact du conflit russo-ukrainien sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)			
2. Le Conseil a <u>demandé</u> que la FAO continue de suivre la situation de près et d'informer régulièrement les Membres, notamment sur sa page web consacrée à la crise en Ukraine. (par. 15)		X	<p>La FAO a continué de suivre la situation de très près et d'informer régulièrement les Membres, notamment sur sa page web consacrée au conflit en Ukraine, par les moyens suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • des notes d'information, dont une sur l'importance de l'Ukraine et de la Fédération de Russie pour les marchés agricoles mondiaux et sur les risques associés au conflit en Ukraine, et une autre qui concerne les répercussions du conflit sur la sécurité alimentaire en Ukraine; • la communication régulière d'informations sur l'intervention humanitaire en Ukraine, y compris sur le Plan d'intervention rapide; • des exposés, y compris du Directeur général. <p>Un document sur l'évolution des marchés internationaux des produits agricoles, qui contient une section consacrée au conflit en Ukraine, et un document d'information sur l'évolution des marchés mondiaux des engrais ont été élaborés en vue de la 75^e session du Comité des produits (13-15 juillet 2022).</p> <p>En outre, dans le cadre de ses activités ordinaires consistant à analyser les marchés et de ses interventions rapides en cas de conflit, la FAO a fourni des données et informations récentes et objectives sur l'évolution et les perspectives du marché, notamment au moyen:</p> <ul style="list-style-type: none"> • de rapports réguliers sur les prix des produits alimentaires aux niveaux mondial, régional et national, à savoir la publication mensuelle de l'Indice FAO des prix des produits alimentaires et du bulletin consacré au suivi et à l'analyse des prix alimentaires; • de la publication du bulletin de suivi des marchés (Market Monitor) du Système d'information sur les marchés

			<p>agricoles (AMIS), qui présente une vue d'ensemble des principales évolutions sur les marchés du blé, du maïs, du riz et du soja;</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la publication du rapport sur les Perspectives de l'alimentation, en juin, qui contient un article sur le conflit en Ukraine et les risques que celui-ci fait peser sur les marchés mondiaux de produits alimentaires; • de la publication du rapport sur les Perspectives de récolte et la situation alimentaire, en juillet et septembre 2022, qui comprend une analyse de la situation en matière d'alimentation et de sécurité alimentaire par région géographique. <p>Trois webinaires ont été organisés par le Système d'information sur les marchés agricoles: i) «What will happen to Ukrainian grains?» (Que va-t-il advenir des céréales ukrainiennes?), le 19 juillet 2022; ii) «Fertilizer markets in turmoil» (Turbulences sur les marchés des engrais), le 15 septembre 2022; et iii) «Is speculation driving commodity price volatility?» (La spéculation alimente-t-elle la volatilité des prix des produits), le 20 octobre 2022.</p>
<p>3. En outre, le Conseil a <u>demandé</u> à la FAO d'évaluer les conséquences du conflit sur la sécurité alimentaire dans les différentes régions, au moyen de données et d'informations concernant spécifiquement chaque région. (par. 16)</p>		<p>X</p>	<p>Le conflit en Ukraine a des répercussions sur d'importants acteurs du marché des produits agricoles alors que les prix internationaux des aliments et des intrants sont déjà élevés et de plus en plus volatiles, ce qui fait craindre d'éventuelles conséquences négatives sur la sécurité alimentaire mondiale.</p> <p>Dans l'édition 2022 de son rapport sur <i>L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde</i> (encadré 3, page 21), la FAO a présenté une simulation des effets potentiels du conflit en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale. Cette simulation indique que, en 2022, le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde augmenterait de 7,6 millions selon un scénario de choc modéré et de 13,1 millions dans l'hypothèse où le choc serait plus sévère. Selon un troisième scénario encore plus grave, la sous-alimentation concernerait près de 19 millions de personnes supplémentaires en 2023. Il faudra attendre les prochains mois pour pouvoir réaliser une évaluation détaillée des effets du conflit au niveau national.</p>

			<p>Au niveau régional, toutefois, il est probable que les populations vulnérables de l'Afrique subsaharienne, du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord soient les plus exposées au risque d'augmentation de la sous-alimentation due au conflit.</p>
<p>4. Le Conseil <u>s'est félicité</u> des propositions relatives aux politiques qui ont été présentées par la FAO, <u>a demandé</u> de recevoir des informations complémentaires et a <u>insisté sur la nécessité</u> de gérer les risques, aux niveaux national et international, qui découlent du conflit en Ukraine (...). (par. 19)</p>		<p>X</p>	<p>La FAO a continué de communiquer des renseignements et des informations actualisées sur ses différentes propositions relatives aux politiques, au moyen de sa page web consacrée à son intervention dans le cadre de la crise en Ukraine. Une réunion d'information informelle sur la proposition de la FAO visant à établir un mécanisme de financement des importations alimentaires (FIFF) été organisée à l'intention des Membres, le 13 septembre 2022. À ce propos, la FAO se félicite du guichet «chocs alimentaires» approuvé par le Fonds monétaire international (FMI), qui va dans le droit fil du mécanisme de financement des importations alimentaires proposé par la FAO.</p> <p>En outre, la mise en œuvre de la proposition concernant les cartes sur la nutrition des sols a débuté. La FAO se félicite des contributions volontaires versées par les États-Unis d'Amérique dans le but de mettre en œuvre les cartes sur les nutriment des sols au niveau national.</p> <p>Les pays du G-20 se sont de nouveau dits favorables à la recommandation concernant le renforcement de la transparence au moyen du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) et plusieurs activités ont été mises en œuvre à ce sujet, ainsi qu'un accord visant à intégrer dans le système AMIS les graines oléagineuses et les engrais et à renforcer les activités de logistique et de modélisation.</p> <p>Néanmoins, il faut appuyer la proposition concernant les pertes et le gaspillage alimentaires et celle qui porte sur l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES) en vue d'un meilleur ciblage des programmes de protection sociale.</p> <p>Les risques potentiels du conflit en Ukraine pour les marchés agricoles et la sécurité alimentaire au niveau mondial ont fait l'objet d'une évaluation dont les résultats ont été publiés dans les <i>Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2022-2031</i> et</p>

			<p>l'édition 2022 du rapport sur <i>L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde</i>.</p> <p>La FAO a continué à travailler à la gestion des risques associés à la crise avec les Membres et ses partenaires, notamment dans le cadre de la codirection du Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière, établi par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.</p>
--	--	--	--

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Informations actualisées sur l'action menée par la FAO pour faire face à la covid-19: construire pour transformer			
5. Le Conseil (...) a <u>demandé</u> à la FAO de continuer à suivre les répercussions de la pandémie de covid-19 sur la sécurité alimentaire mondiale, y compris d'analyser l'impact de celle-ci sur les systèmes agroalimentaires, c'est-à-dire sur les chaînes d'approvisionnement, les petits agriculteurs et les agriculteurs familiaux, les femmes et les jeunes, les populations autochtones et les autres groupes vulnérables. (par. 20, alinéa e)		X	La FAO continuera à suivre les répercussions de la pandémie de covid-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau mondial et, en outre, l'Organisation a prolongé jusqu'en juillet 2023 son Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19, ainsi que ses sept domaines prioritaires et groupes de travail. Le programme devait initialement durer deux ans, mais il a été prolongé afin de s'assurer qu'une aide en matière de politique et une assistance technique soient fournies et que la priorité soit donnée aux pays qui luttent encore contre les répercussions de la crise.

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires			
6. Le Conseil (...) a noté que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait désigné la FAO pour héberger le Pôle de coordination sur les systèmes alimentaires pour le compte du système des Nations Unies, <u>a demandé</u> à la FAO d'entreprendre des consultations inclusives auprès des Membres concernant les activités du Pôle, notamment les mesures visant à aider les Membres à mettre en œuvre leur feuille de route nationale relative aux systèmes alimentaires, et <u>a en outre prié</u> la FAO de tenir les Membres régulièrement informés des activités menées et de leur mécanisme de financement. (par. 24, alinéa c)		X	<p>Depuis avril 2022, le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires organise chaque mois des dialogues sur les solutions pour les systèmes alimentaires qui portent sur un large éventail de sujets techniques. L'objectif de ces dialogues consiste à définir l'aide dont les Membres ont besoin de la part des organismes ayant leur siège à Rome et, plus largement, du système des Nations Unies pour mettre en œuvre leurs plans, voies nationales et transformations qui concernent les systèmes alimentaires ou pour mener leurs activités relatives aux systèmes alimentaires, afin d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD).</p> <p>À chaque dialogue, des spécialistes du sujet sont invités à présenter un exposé technique, puis les Membres font part de leur expérience et de leurs besoins. Les invitations à participer aux dialogues sont élargies aux coordonnateurs nationaux des concertations sur les systèmes alimentaires ou autres points focaux nationaux des pays et aux membres des représentations permanentes à Rome. Afin de s'assurer que les points focaux qui conviennent participent à ces dialogues et à d'autres activités du Pôle, une note verbale a été envoyée aux représentations permanentes sises à Rome, afin d'obtenir des renseignements à jour sur les coordonnateurs nationaux et/ou les autres points focaux gouvernementaux. Plusieurs mises à jour à ce sujet ont été reçues par les Membres. Outre ces dialogues mondiaux, des rencontres régionales ont été organisées en juillet 2022. Ces mobilisations ont facilité l'échange entre pairs, l'apprentissage entre pairs et le renforcement des capacités au sein du vaste réseau de coordonnateurs, de points focaux et de membres des représentations permanentes et ont permis une compréhension plus fine des besoins des pays en matière d'aide technique et financière dans le cadre du Pôle. Le</p>

		<p>Pôle intègre les messages issus de ces dialogues dans la planification de son action.</p> <p>Par ailleurs, le Directeur du Pôle a présenté des informations actualisées lors de la réunion informelle entre le Président indépendant du Conseil et les présidents et vice-présidents des groupes régionaux qui s'est tenue le 28 septembre, et fera de même à l'occasion de la Réunion conjointe informelle des organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome.</p>
--	--	---

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Contrôle interne			
7. Le Conseil (...), notant l'importance du contrôle interne, comme il est indiqué dans le Rapport annuel 2021 de l'Inspecteur général, a demandé que le contrôle interne soit renforcé, en particulier dans les domaines à risque élevé et dans les bureaux décentralisés. (par. 29, alinéa d)	X		<p>Un ensemble de mesures ont été prises pour renforcer le système global de contrôle interne, l'accent ayant été mis sur les domaines à risque élevé et les bureaux décentralisés, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des mesures spécifiques prises par les bureaux régionaux, en collaboration avec les responsables, afin de s'assurer que les bureaux de pays bénéficient d'un soutien adéquat pour régler les problèmes liés au contrôle interne qui ont été détectés (suivi étroit/suivi des vérifications sur les pays/promotion du dialogue interrégional/pratiques optimales sur des questions d'intérêt commun); - le renforcement des mécanismes ou outils de surveillance et de suivi; l'amélioration de l'outil institutionnel de suivi des recommandations découlant de la vérification et la mise en place d'un outil de suivi intégré pour le contrôle des bureaux décentralisés, à savoir le tableau de bord «COMMIT»; - le renforcement des capacités/compétences dans les principaux domaines fonctionnels: définition des besoins en matière de formation pour assurer les fonctions cruciales, obligations pour le personnel de suivre des formations sur les fonctions essentielles et mise à disposition d'informations sur le suivi de la conformité dans ce domaine; organisation des unités centrales, des bureaux régionaux/sous-régionaux et des bureaux de pays, par exemple aide en matière d'achats localisés par l'intermédiaire des fonctionnaires chargés des achats au niveau international, création d'une équipe chargée d'apporter un appui dans le domaine de la conformité au sein du Bureau des urgences et de la résilience (OER) pour les pays en situation d'urgence, promotion du dialogue interrégional afin d'éliminer les points faibles (bureaux régionaux et responsables) dans le

			cadre des travaux du réseau chargé du contrôle interne et du respect des règles.
--	--	--	--

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Participation d'observateurs du secteur privé aux sessions des organes directeurs de la FAO			
8. Le Conseil (...) a demandé au Président indépendant du Conseil de consulter de manière informelle les Membres de la FAO au sujet de la participation d'observateurs du secteur privé aux sessions des organes directeurs de l'Organisation, compte tenu de l'approbation, à sa 165 ^e session, de la Stratégie relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025, en particulier afin de savoir si les Membres seraient intéressés par la création d'un statut d'observateur permanent pour les entités du secteur privé, et en vue de présenter au Conseil, par l'intermédiaire du CQCJ, une proposition en la matière, pour approbation. (par. 33, alinéa d)		X	Un point consacré à ce sujet figure à l'ordre du jour provisoire de la 171 ^e session du Conseil, dans le cadre duquel le Président indépendant communiquera des informations actualisées au Conseil.

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Gouvernance des activités statistiques et autres travaux de la FAO en rapport avec les données et mise en conformité avec les politiques transversales de la FAO relatives à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle			
<p>9. Le Conseil a <u>décidé</u>:</p> <p><u>de prier</u> la Direction de continuer à améliorer son action concernant la gouvernance des activités statistiques et autres travaux de la FAO en rapport avec les données, de continuer à améliorer la coordination interne des activités statistiques de la FAO et de clarifier les liens entre les structures internes qui s'occupent de la protection des données, de la gouvernance des données et des statistiques, et des données en général; (par. 38, alinéa a)</p>		X	<p>D'importants progrès ont été accomplis dans l'amélioration de la coordination et de la gestion internes des statistiques et des données, ainsi qu'en ce qui concerne la clarification des liens entre les structures internes chargées de la protection des données, de la gouvernance des données et des statistiques et des données en général. Le Groupe de coordination sur les données a été créé et a tenu deux réunions, en juillet et en septembre 2022. Pendant ces réunions, il a examiné et approuvé sa composition, son mandat et son programme de travail et s'est penché sur la mise en œuvre de la politique relative à la protection des données. Il a également examiné le programme de travail du Groupe de travail interdépartemental sur les données et les statistiques, qui a été reconduit et renommé Groupe technique de coordination sur les données, étant donné que la structure interne de la FAO n'est plus composée de «départements».</p> <p>Lors de l'établissement du mandat des deux groupes, les liens entre les structures internes chargées de la protection des données, de la gouvernance des données et des statistiques et des données en général ont été examinés. En particulier, le Groupe technique de coordination sur les données se coordonnera régulièrement et autant que nécessaire avec le Comité de contrôle de la protection des données en ce qui concerne les questions de protection des données, ce qui va dans le droit fil du paragraphe 44 de la Politique de la FAO relative à la protection des données: «Les questions qui sont soulevées au sein du Groupe de coordination sur les données, présidé par l'Économiste en chef, ou au sein d'un autre organe interne, et qui intéressent la protection des données sont portées devant le Comité de contrôle de la protection des données pour qu'il formule des indications».</p>

			On trouvera des informations plus détaillées dans le document du Comité du Programme portant la cote PC 134/INF/3.
10. <u>de demander</u> des informations actualisées sur l'harmonisation des activités statistiques de la FAO avec les politiques de l'Organisation relatives à la protection des données, une fois celles-ci en vigueur; (par. 38, alinéa b)		X	Des progrès ont également été accomplis au sujet de l'examen des politiques et procédures actuelles relatives aux statistiques de la FAO, aux collaborations avec le secteur privé et à la science et à l'innovation, examen qui vise à vérifier que celles-ci sont pleinement conformes à la Politique de protection des données. Un schéma sur la mise en œuvre de la Politique de protection des données, qui concerne les données et les statistiques, a été mis au point et examiné par le Groupe de coordination sur les données. Il est désormais confirmé que la plupart des principes et des directives en matière de statistiques (sur la diffusion des données et leur confidentialité) sont déjà en phase avec la Politique, mais il sera nécessaire de procéder à des vérifications complémentaires afin de s'assurer que la conformité est pleine et globale. Le Bureau juridique, qui accueille actuellement l'unité de protection des données, est d'en train de s'attacher les services consultatifs de la Banque mondiale à cet égard. On trouvera des informations plus détaillées dans le document du Comité du Programme portant la cote PC 134/INF/3.
11. <u>de demander</u> à la FAO de lui communiquer régulièrement des informations actualisées sur le contenu, l'utilisation et les caractéristiques techniques des plateformes et outils relatifs aux données et aux statistiques qu'elle déploie, par l'intermédiaire de ses organes directeurs et de consultations techniques informelles. (par. 38, alinéa c)		X	Comme demandé par le Comité du Programme, à sa 133 ^e session, des informations actualisées sur les travaux de la FAO en matière de statistiques doivent être communiquées régulièrement au Comité du Programme. La FAO a donc préparé le document PC 134/INF/2, qui sera présenté au Comité du Programme, à sa 134 ^e session. Le document présente les progrès accomplis dans le cadre du projet CapEX (dispositif pour les dépenses d'équipement), qui a été lancé le 1 ^{er} janvier 2022 (et doit s'achever le 31 décembre 2025) dans l'optique de moderniser le cycle de production des statistiques de la FAO, tel que défini dans le Modèle générique du processus de production statistique. Le projet comporte deux composantes: la première vise à moderniser le Système statistique opérationnel de la FAO, et la seconde à commencer la mise en œuvre d'un entrepôt de données statistiques. La première composante consiste à transformer le Système statistique opérationnel actuel en un véritable système opérationnel institutionnel, en adoptant des

		<p>technologies et des fonctionnalités nouvelles qui répondront aux besoins des unités statistiques qui utilisent encore des outils et des solutions disparates. D'importants progrès ont été réalisés en vue de l'obtention des résultats escomptés en matière de statistiques et d'informatique, notamment le recrutement de personnel qualifié, une consultation des utilisateurs et le lancement d'une nouvelle interface utilisateur. La composante sur l'entrepôt de données statistiques permettra quant à elle d'accélérer la modernisation et l'harmonisation de la phase de diffusion et d'analyse des données. À cette fin, la FAO a choisi la plateforme «.StatSuite» comme infrastructure informatique et donc conclu un protocole d'accord avec l'OCDE (le développeur de .StatSuite). En outre, la mise en œuvre a déjà commencé, notamment le recrutement de personnel qualifié, l'évaluation des besoins et la formation nécessaire. On trouvera des informations plus détaillées dans le document portant la cote PC 134/INF/2.</p>
--	--	---

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Rétablissement, par la Conférence, du droit de vote des États Membres en retard dans le paiement de leurs contributions			
12. Le Conseil (...), prenant note du projet de résolution de la Conférence examiné à la 116 ^e session du CQCJ, a <u>demandé</u> au Président indépendant du Conseil de poursuivre les consultations informelles auprès des Membres afin de parvenir à un consensus avant de soumettre une version actualisée du projet de résolution de la Conférence à l'examen du Conseil par l'intermédiaire du CQCJ et du Comité financier, en vue de sa présentation à la 43 ^e session de la Conférence pour approbation. (par. 41, alinéa b)		X	Un point consacré à ce sujet figure à l'ordre du jour provisoire de la 171 ^e session du Conseil, dans le cadre duquel le Président indépendant communiquera des informations actualisées au Conseil.

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Reprise de l'examen de la gestion et de l'administration de la FAO par le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies			
13. Conformément aux procédures en vigueur au sein du Corps commun d'inspection (CCI) et prenant note avec satisfaction de l'assurance donnée par la Direction qu'elle continuerait à coopérer pleinement avec le CCI, le Conseil a <u>demandé</u> à la Direction de communiquer par écrit qu'elle était disposée à ce que la reprogrammation de l'examen de la gestion et de l'administration de la FAO par le CCI soit confirmée dès que le CCI le pourrait. (par. 43)	X		À cet effet, une communication a été transmise au Corps commun d'inspection (CCI) du système des Nations Unies en septembre 2022. M ^{me} Beth Crawford, qui assure la coordination entre la FAO et le CCI, est actuellement en contact avec le Secrétaire exécutif du CCI afin de fixer d'un commun accord le calendrier de l'examen qui aura lieu en 2023.
14. Le Conseil a <u>demandé</u> à la Direction de tenir les Membres régulièrement informés des progrès accomplis avec le CCI sur cette question. (par. 44)	X		Le Comité financier recevra, à sa 194 ^e session (novembre 2022), des informations actualisées sur les progrès accomplis.

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Code de conduite sur les procédures de vote			
15. Le Conseil a <u>salué</u> les efforts déployés par le Président indépendant du Conseil pour mener les consultations informelles relatives au projet de code de conduite sur les procédures de vote et lui a <u>demandé</u> de poursuivre ces consultations informelles avec les Membres afin de parvenir à un consensus avant de présenter une version actualisée du projet de code de conduite sur les procédures de vote aux organes directeurs concernés, de sorte qu'un projet de code soit soumis pour approbation à la 43 ^e session de la Conférence. (par. 49)		X	Un point consacré à ce sujet figure à l'ordre du jour provisoire de la 171 ^e session du Conseil, dans le cadre duquel le Président indépendant communiquera des informations actualisées au Conseil.

**SUITE DONNÉE AUX DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À SA 169^e SESSION
(8 avril 2022)**

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Impact du conflit russo-ukrainien sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)			
<p>16. Le Conseil (...) a demandé au Directeur général:</p> <p>i. de tirer parti du rôle de la FAO, en tant qu'organisation détentrice de connaissances, pour suivre de près les conséquences sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales, y compris grâce à l'analyse régulière et complète des données relatives aux effets du conflit sur les systèmes alimentaires;</p> <p>ii. d'examiner les conséquences du conflit sur la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-31 de la FAO et du Programme de travail et budget 2022-2023, et de formuler des recommandations à ce sujet;</p> <p>iii. de mettre au point des plans à effet immédiat et à moyen et long termes visant à atténuer les effets du conflit en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale en prévoyant, entre autres, des interventions d'urgence, une aide au relèvement et le renforcement de la résilience des systèmes alimentaires;</p> <p>iv. de tenir les Membres informés à ce sujet en tenant régulièrement des séances d'information et des consultations et en communiquant périodiquement des informations aux organes directeurs de la FAO. (par. 11, alinéa e)</p>		X	<p>i. Comme indiqué au point 4 ci-avant, la FAO a continué de suivre de très près la situation et d'évaluer les éventuelles répercussions sur les marchés mondiaux de produits alimentaires et la sécurité alimentaire mondiale. Les résultats des évaluations ont été publiés dans des notes d'informations, ainsi que dans l'édition 2022 de <i>L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde</i> et dans les <i>Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2022-2031</i>.</p> <p>ii. La FAO définira et proposera des mesures programmatiques et financières adaptées permettant de faire face aux répercussions du conflit sur la sécurité alimentaire, sur l'agriculture et, plus largement, sur les systèmes agroalimentaires, au niveau mondial. Ces mesures seront communiquées aux organes directeurs dans le cadre du processus d'élaboration et d'examen du Plan à moyen terme pour la période 2022-2025 et du Programme de travail et budget 2024-2025.</p> <p>iii. Afin de faire face aux répercussions sur la sécurité alimentaire mondiale, la FAO a mis au point un ensemble de propositions relatives aux politiques visant à faire face à la crise en Ukraine, lesquelles sont rassemblées sur une page web qui leur est consacrée (https://www.fao.org/in-focus/briefing-notes/fr). On trouvera des informations complémentaires dans le document CL 171/3. Par l'intermédiaire du Réseau mondial contre les crises alimentaires et de la Commission internationale du peuplier et grâce à ses données sur le suivi des situations d'urgence, la FAO assure un suivi régulier des répercussions du conflit sur l'insécurité alimentaire aiguë et met actuellement en œuvre des plans</p>

			<p>d'intervention humanitaire dans 34 pays pour lutter contre la sécheresse dans la Corne de l'Afrique et un plan d'intervention rapide en Ukraine qui comprend un plan de stockage des céréales. La FAO s'est engagée à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire aiguë parallèlement à son intervention humanitaire immédiate et mène donc des activités de renforcement de la résilience à cette fin.</p> <p>iv. Outre les instruments décrits dans les trois points ci-dessus, il faut citer les réunions d'information, les consultations et les informations régulièrement publiées sur le site fao.org, ainsi que le document CL 171/3 de la 171^e session du Conseil, qui est consacré à cette question.</p>
--	--	--	---